



**SÉCURITÉ INCENDIE  
ET DES LIEUX**

# RADIATEURS ÉLECTRIQUES PORTATIFS À VENTILATEUR

## MESURES PROPOSÉES

- › Le radiateur électrique portatif à ventilateur est conçu uniquement pour fournir une chaleur temporaire et il ne doit jamais être en fonction sans surveillance.
- › N'utilisez que des appareils portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC.
- › Éloignez les substances inflammables et les meubles du radiateur.
- › Assurez-vous que l'intérieur du radiateur est exempt de toute saleté.
- › Dans le cas d'un petit appareil à usage domestique, vérifiez si votre radiateur possède un dispositif de sécurité intégré qui arrête son fonctionnement lorsqu'il est renversé. S'il n'en possède pas, remplacez-le.
- › Branchez directement l'appareil dans une prise et non pas dans un cordon de rallonge. Ne jamais couper la fiche de son cordon d'alimentation pour le raccorder directement au réseau.
- › Si cet appareil ou son cordon d'alimentation a été endommagé de quelque façon que ce soit ou est défectueux, débranchez-le et arrêtez de vous en servir.
- › Puisqu'il chauffe énormément, cet appareil présente des risques même lorsqu'il fonctionne de façon normale. Faites preuve de prudence, de discernement et de diligence lorsque vous l'utilisez.
- › Cet appareil doit être installé de façon à ce que personne ne puisse le renverser.
- › N'installez ou ne montez jamais l'appareil de façon permanente et ne le faites pas fonctionner de manière continue pendant des périodes prolongées.
- › Ne suspendez jamais au plafond ce type d'appareil ni à des chevrons, ni de toute autre manière.

## AVANTAGES

- › Réduction d'un risque très élevé d'incendie.
- › Protection de vos biens et des personnes qui fréquentent votre bâtiment.

## RESSOURCES

- › Manuel d'utilisation de l'appareil
- › Site Web du fabricant
- › Ministère de la Sécurité publique, [Le chauffage d'appoint électrique, au gaz ou au mazout](#)

